



Que veut dire arrêt contradictoire

Par **josyne77**, le **01/01/2016** à **18:03**

Bonjour,

Bonne Année 2016 à tous et toutes

voilà je reviens car j'aurai une demande de renseignement concernant notre affaire de vente déguisée envers notre frère cela s'appelle "SIGNIFICATION D'UNE DECISION DE JUSTICE" dans le troisième paragraphe c'est écrit ceci " je vous signifie et vous remets copie

d'un **[s]arrêt contradictoire[/s]** en dernier ressort rendu par la Cour d'Appel de St, " vous pouvez un pourvoi en cassation c'est ce que l'on a demandé mais celui ci a été rejeté.... mais nous avons une somme à verser à la partie adverse cela a été rendu depuis le mois de novembre 2014

Mais ce que nous ne comprenons pas pourquoi notre frère (la partie adverse) ne nous a pas envoyé un huissier pour réclamer son argent ni son avocat ?

Comme je vous l'ai dit notre avocat n'avait pas fait son travail, elle avait demandé à un autre avocat dans notre département outre mer nous n'étions pas au courant et nous l'avions su seulement en Novembre 2014 et quand je l'ai appelé pour avoir des explications cet avocat n'a pas voulu m'entretenir au téléphone et la secrétaire m'a même confirmé que lui aussi s'était fait avoir.

Alors, on s'est débrouillé seuls on ne savait pas quoi faire. Nous avons repris un autre avocat et celui ci nous dit que notre frère est dans ses droits mais nous ne sommes pas d'accord. Il y a beaucoup de choses qui ne vont pas dans l'acte de vente. Notre père est décédé depuis 2009 et la succession n'a jamais été ouverte ni fermée. Nous ne comprenons plus rien. Notre mère est encore vivante.

Nous ne savons plus quoi faire ?

Vous remerciant de votre aide
cordialement